

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 19 décembre 2016

Réseau de transports en commun de Rennes Métropole

Tarification solidaire : mode d'emploi

À partir du 1^{er} janvier 2017

La tarification solidaire des transports en commun de Rennes Métropole, votée par le Conseil métropolitain en février 2016, entre en vigueur à compter du dimanche 1^{er} janvier 2017. Les habitants de Rennes Métropole peuvent dès à présent se rendre dans les antennes CCAS de leur commune pour y faire évaluer leurs droits à la tarification solidaire et y faire enregistrer les droits correspondants sur leur carte KorriGo.

Avec la tarification solidaire, un habitant de Rennes Métropole sur trois bénéficiera d'un tarif réduit, contre un sur quatre actuellement. Ce nouveau dispositif permet de gommer l'effet de seuil qui fait basculer, à quelques euros près, de la gratuité au tarif plein, et de mieux prendre en compte les évolutions sociétales (composition des foyers). Trois niveaux de réduction sont désormais disponibles : la gratuité (à l'année) et deux tarifs réduits, -85 % et -50 % (abonnement mensuel).

Sous condition de revenus et selon la composition du foyer, environ 146 000 habitants de Rennes Métropole bénéficieront de la tarification solidaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

| Mode d'emploi

Munis de leur carte KorriGo, obtenue dans une agence Star, d'une pièce d'identité, de justificatifs de ressources, d'un justificatif de domicile et de leur dernier avis d'imposition sur le revenu, les habitants doivent s'adresser au CCAS ou au CIAS (comme pour la carte *Sortir!*). Le CCAS/CIAS évalue les droits du demandeur et enregistre directement sur la carte KorriGo le droit à réduction applicable.

Pour les habitants bénéficiant de la gratuité dans les transports, la carte KorriGo est chargée directement par la CCAS.

Pour les habitants bénéficiant de 50 % ou 85 % de réduction, la CCAS enregistre ce droit sur la carte KorriGo. Le bénéficiaire peut ensuite acheter chaque mois son abonnement mensuel à tarif réduit dans les points de vente Star.

TRANSPORTS



Nouvelle tarification solidaire en janvier 2017

+ solidaire

AUJOURD'HUI



110 000
personnes
éligibles gratuité

1 habitant/4
de Rennes Métropole

EN 2017

Trois réductions : gratuité, 85 %, 50 %

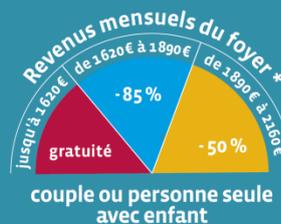
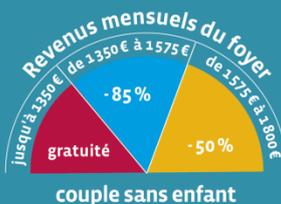
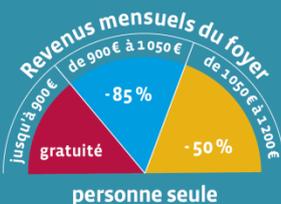


110 000
personnes
éligibles gratuité

36 000
tarifs réduits
-85 % ou -50 %

1 habitant/3
de Rennes Métropole

+ juste



* Par enfant supplémentaire, les plafonds de ressources sont à majorer de 270 € (gratuité), 315 € (85% de réduction), 360 € (50% de réduction).